

# Le marché du travail bruxellois : données statistiques

L'Observatoire bruxellois de l'Emploi a comme mission de suivre l'évolution de l'emploi et du chômage en Région de Bruxelles-Capitale. A côté des études et des publications en la matière, l'Observatoire met aussi à votre disposition sur le site d'ACTIRIS un outil statistique de suivi des principaux indicateurs en lien avec le marché du travail bruxellois. Cet outil se compose de différents fichiers. Dans ce document, vous trouverez **la liste complète des différents tableaux** que vous pouvez télécharger ainsi que **le glossaire avec la définition des indicateurs présentés**.

<b>Liste des tableaux</b> .....	<b>2</b>
<b>I. Population active</b> .....	<b>2</b>
<b>A. Taux d'activité, d'emploi et de chômage</b> .....	<b>2</b>
0. Taux d'activité, d'emploi et de chômage bruxellois.....	2
1. Taux d'activité (population active totale/population en âge de travailler) .....	2
2. Taux d'emploi (population active occupée/population en âge de travailler) .....	2
3. Taux de chômage (population active inoccupée/population active totale) .....	3
<b>B. Population active occupée et emploi intérieur</b> .....	<b>3</b>
1. Caractéristiques .....	3
2. Distinction de la population active occupée et de l'emploi intérieur .....	3
3. Emploi intérieur.....	3
<b>C. Population active inoccupée</b> .....	<b>4</b>
1. Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) .....	4
2. Taux de chômage .....	4
3. Jeunes ayant quitté l'école.....	4
<b>II. Emploi intérieur</b> .....	<b>5</b>
<b>D. Emploi salarié</b> .....	<b>5</b>
1. Postes de travail et établissements.....	5
2. Postes de travail .....	5
3. Etablissements.....	5
<b>E. Emploi indépendant</b> .....	<b>6</b>
<b>III. Focus sur les communes de la Région bruxelloise</b> .....	<b>7</b>
<b>F. Caractéristiques et évolution de la population, du chômage et de l'emploi dans les communes de la Région bruxelloise</b> .....	<b>7</b>
1. Population .....	7
2. Demandeurs d'emploi inoccupés.....	7
3. Taux de chômage .....	7
4. Emploi salarié .....	7
5. Etablissements .....	7
6. Emploi indépendant.....	7
<b>Glossaire</b> .....	<b>8</b>
<b>Sources utilisées</b> .....	<b>13</b>

# Liste des tableaux

## I. Population active

### A. Taux d'activité, d'emploi et de chômage

Une première série de tableaux vous présente certains chiffres-clés en lien avec le taux d'activité, le taux d'emploi et le taux de chômage en Région bruxelloise.

Ces chiffres proviennent du Service public fédéral Economie - Direction générale Statistique et Information économique (DGSIE), plus précisément des Enquêtes sur les Forces de Travail (EFT). Dans ces enquêtes, les définitions harmonisées des travailleurs et des chômeurs du Bureau international du Travail (BIT) sont utilisées. Pour une définition détaillée de ces taux, n'hésitez pas à consulter le [glossaire](#).

#### o. Taux d'activité, d'emploi et de chômage bruxellois

Schéma A.0 : Taux d'activité, d'emploi et de chômage bruxellois (2017)

#### 1. Taux d'activité (population active totale/population en âge de travailler)

Tableau A.1 : Taux d'activité de la population âgée de 15 à 64 ans par région et genre

Tableau A.1.1 : Taux d'activité de la population âgée de 15 à 24 ans par région et genre

Tableau A.1.2 : Taux d'activité de la population âgée de 25 à 49 ans par région et genre

Tableau A.1.3 : Taux d'activité de la population âgée de 50 à 64 ans par région et genre

Tableau A.1.4 : Taux d'activité de la population faiblement qualifiée âgée de 15 à 64 ans par région et genre

Tableau A.1.5 : Taux d'activité de la population moyennement qualifiée âgée de 15 à 64 ans par région et genre

Tableau A.1.6 : Taux d'activité de la population hautement qualifiée âgée de 15 à 64 ans par région et genre

#### 2. Taux d'emploi (population active occupée/population en âge de travailler)

Tableau A.2a : Taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans par région et genre

Tableau A.2b : Taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans par région et genre

Tableau A.2.1 : Taux d'emploi de la population âgée de 15 à 24 ans par région et genre

Tableau A.2.1a : Taux d'emploi de la population âgée de 15 à 24 ans (hors étudiant) par région et genre

Tableau A.2.2 : Taux d'emploi de la population âgée de 25 à 49 ans par région et genre

Tableau A.2.3 : Taux d'emploi de la population âgée de 50 à 64 ans par région et genre

Tableau A.2.4 : Taux d'emploi de la population faiblement qualifiée âgée de 15 à 64 ans par région et genre

Tableau A.2.5 : Taux d'emploi de la population moyennement qualifiée âgée de 15 à 64 ans par région et genre

Tableau A.2.6 : Taux d'emploi de la population hautement qualifiée âgée de 15 à 64 ans par région et genre

Tableau A.2.7 : Taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans par nationalité, région et genre

### **3. Taux de chômage (population active inoccupée/population active totale)**

Tableau A.3 : Taux de chômage de la population âgée de 15 à 64 ans par région et genre

Tableau A.3.1 : Taux de chômage de la population âgée de 15 à 24 ans par région et genre

Tableau A.3.2 : Taux de chômage de la population âgée de 25 à 49 ans par région et genre

Tableau A.3.3 : Taux de chômage de la population âgée de 50 à 64 ans par région et genre

Tableau A.3.4 : Taux de chômage de la population faiblement qualifiée par région et genre

Tableau A.3.5 : Taux de chômage de la population moyennement qualifiée par région et genre

Tableau A.3.6 : Taux de chômage de la population hautement qualifiée par région et genre

Tableau A.3.7 : Taux de chômage de la population âgée de 15 à 64 ans par nationalité, région et genre

## ***B. Population active occupée et emploi intérieur***

Une deuxième série de tableaux vous permet de prendre connaissance des caractéristiques de la population active occupée dans les trois régions du pays et, de manière plus détaillée, des caractéristiques de la population active occupée bruxelloise. Des éléments relatifs à l'emploi intérieur bruxellois vous sont également exposés.

Ces données proviennent du Service public fédéral Economie - Direction générale Statistique et Information économique (DGSIE), plus précisément des Enquêtes sur les Forces de Travail (EFT). Dans ces enquêtes, la définition harmonisée des travailleurs du Bureau international du Travail (BIT) est utilisée. Pour une définition de ces concepts, n'hésitez pas à consulter le [glossaire](#).

### **1. Caractéristiques**

Tableau B.1.1 : Population active occupée par classe d'âge, région et genre

Tableau B.1.2 : Population active occupée par niveau d'études, région et genre

Tableau B.1.3 : Population active occupée par région et secteur d'activité

Tableau B.2.1 : Population active occupée bruxelloise par classe d'âge et genre

Tableau B.2.2 : Population active occupée bruxelloise par niveau d'études et genre

Tableau B.2.3 : Population active occupée bruxelloise par niveau d'études, classe d'âge et genre

Tableau B.3.1 : Population active occupée bruxelloise par niveau d'études et secteur d'activité

Tableau B.3.2 : Population active occupée bruxelloise par lieu de travail et secteur d'activité

Tableau B.3.3 : Population active occupée bruxelloise par lieu de domicile

### **2. Distinction de la population active occupée et de l'emploi intérieur**

Schéma B.4 : Distinction population active occupée bruxelloise et emploi intérieur en Région bruxelloise

### **3. Emploi intérieur**

Tableau B.5.1 : Emploi intérieur en Région bruxelloise par secteur d'activité et lieu de domicile des travailleurs

Tableau B.5.2 : Emploi intérieur en Région bruxelloise par niveau d'études et secteur d'activité

## **C. Population active inoccupée**

Une troisième série de tableaux vous propose des statistiques sur les caractéristiques de la population active inoccupée dans les trois régions du pays et, de manière plus détaillée, sur les caractéristiques de la population active inoccupée bruxelloise, c'est-à-dire des habitants de la Région bruxelloise qui sont au chômage.

Ces données administratives traitent des personnes sans emploi rémunérées inscrites comme demandeur d'emploi auprès d'un service public d'emploi. Elles proviennent d'ACTIRIS et, pour les autres régions, des services publics d'emploi compétents. Nous vous invitons également à consulter le fichier présentant, de manière plus détaillée, les caractéristiques du chômage bruxellois au niveau communal à côté de certaines caractéristiques sur la population et l'emploi (voir le point F).

### **1. Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)**

Tableau C.1.1 : Nombre de DEI par région et genre

Tableau C.1.2 : Nombre de DEI par catégorie et genre en Région bruxelloise

Tableau C.1.3 : Caractéristiques des DEI en Région bruxelloise

Tableau C.1.4 : Nombre de DEI par classe d'âge et genre en Région bruxelloise

Tableau C.1.5a : Nombre de DEI par niveau d'études et genre en Région bruxelloise

Tableau C.1.5b : Nombre de DEI par niveau d'études et genre en Région bruxelloise

Tableau C.1.6 : Nombre de DEI par durée d'inactivité et genre en Région bruxelloise

Tableau C.1.7 : Nombre de DEI par nationalité et genre en Région bruxelloise

Tableau C.1.8 : Nombre de DEI par commune et genre en Région bruxelloise

Tableau C.1.9 : Nombre de DEI de moins de 25 ans par commune et genre en Région bruxelloise

### **2. Taux de chômage**

Tableau C.2.1 : Taux de chômage par commune et genre en Région bruxelloise

Tableau C.2.2 : Taux de chômage des jeunes (< 25 ans) par commune et genre en Région bruxelloise

### **3. Jeunes ayant quitté l'école**

Tableau C.3.1 : Evolution des jeunes domiciliés en Région bruxelloise ayant quitté l'école

Tableau C.3.2 : Jeunes domiciliés en Région bruxelloise et ayant quitté l'école par niveau d'études et genre

## II. Emploi intérieur

### D. Emploi salarié

Une quatrième série de tableaux vous permet de visualiser différentes données en lien avec l'emploi salarié. Elles concernent principalement le nombre de postes de travail salarié et d'établissements situés en Région bruxelloise, sans tenir compte du lieu de domicile des travailleurs. Pour une définition de ces notions, n'hésitez pas à consulter le [glossaire](#).

Ces données proviennent de l'Office national de la Sécurité sociale (ONSS), en particulier des statistiques décentralisées. Nous vous invitons également à consulter le fichier présentant, de manière plus détaillée, les caractéristiques bruxelloises de l'emploi salarié au niveau communal à côté d'autres caractéristiques sur la population, l'emploi indépendant et le chômage (voir le [point F](#)).

#### 1. Postes de travail et établissements

Tableau D.1 : Evolution du nombre d'établissements et de postes de travail par région

#### 2. Postes de travail

Tableau D.2.1 : Nombre de postes de travail par région, secteur d'activité

Tableau D.2.1a : Nombre de postes de travail par région, secteur d'activité et genre

Tableau D.2.2a : Nombre de postes de travail en Région bruxelloise par secteur d'activité

Tableau D.2.2b : Nombre de postes de travail en Région bruxelloise par secteur d'activité

Tableau D.2.3 : Nombre de postes de travail en Région bruxelloise par taille d'entreprise

Tableau D.2.4 : Nombre de postes de travail en Région bruxelloise par taille d'entreprise et secteur d'activité

Tableau D.2.5 : Nombre de postes de travail en Région bruxelloise par secteur et commune de travail

Tableau D.2.6 : Nombre de postes de travail en Région bruxelloise par taille d'entreprise et commune de travail

Tableau D.2.7 : Nombre de postes de travail par commune bruxelloise et par région

#### 3. Etablissements

Tableau D.3.1 : Nombre d'établissements par secteur et région

Tableau D.3.2a : Nombre d'établissements en Région bruxelloise par secteur d'activité

Tableau D.3.2b : Nombre d'établissements en Région bruxelloise par secteur d'activité

Tableau D.3.3 : Nombre d'établissements en Région bruxelloise par taille d'entreprise

Tableau D.3.4 : Nombre d'établissements en Région bruxelloise par taille d'entreprise et secteur d'activité

Tableau D.3.5 : Nombre d'établissements en Région bruxelloise par secteur d'activité et commune de travail

Tableau D.3.6 : Nombre d'établissements en Région bruxelloise par taille d'entreprise et commune de travail

Tableau D.3.7 : Nombre d'établissements par commune bruxelloise et par région

## ***E. Emploi indépendant***

Une cinquième série de tableaux vous permet de visualiser différentes données en lien avec l'emploi indépendant, en particulier sur le nombre de personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants en Région bruxelloise. Pour une définition de ces notions, n'hésitez pas à consulter le [glossaire](#).

Ces données proviennent de l'Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs indépendants (INASTI). A noter que la répartition géographique est effectuée d'après l'adresse officielle (le domicile) ou l'adresse indiquée par les assujettis, laquelle ne correspond pas nécessairement au lieu où l'activité professionnelle est exercée.

Nous vous invitons également à consulter le fichier présentant, de manière plus détaillée, les caractéristiques bruxelloises de l'emploi indépendant au niveau communal à côté d'autres caractéristiques sur la population, l'emploi salarié et le chômage (voir le [point F](#)).

Tableau E.1.1 : Personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants par région, nature d'activité et genre

Tableau E.1.2 : Personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants par région, statut et genre

Tableau E.1.3 : Personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants par région et secteur

Tableau E.1.4 : Personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants par région, nature d'activité et statut

Tableau E.1.5 : Personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants par région, nature d'activité, statut et genre

Tableau E.1.6 : Personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants par région, genre et classe d'âge

Tableau E.1.7 : Personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants par région, secteur et statut

Tableau E.1.8 : Personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants en Région bruxelloise par nature d'activité, genre et secteur

Tableau E.1.9 : Evolution du nombre de personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants par commune bruxelloise et région

Tableau E.1.10 : Personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants par commune bruxelloise, région et genre

Tableau E.1.11 : Personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants par commune bruxelloise, région et secteur

### **III. Focus sur les communes de la Région bruxelloise**

#### ***F. Caractéristiques et évolution de la population, du chômage et de l'emploi dans les communes de la Région bruxelloise***

Enfin, une dernière série de statistiques centralise diverses données sur les caractéristiques de la population, du chômage et de l'emploi dans les 19 communes bruxelloises.

##### **1. Population**

Tableau F.1.1 : Évolution de la population par commune bruxelloise, par province et région

Tableau F.1.2 : Caractéristiques et densité de la population par commune bruxelloise, par province et par région

##### **2. Demandeurs d'emploi inoccupés**

Tableau F.2.1 : Nombre de DEI par commune et genre en Région bruxelloise

Tableau F.2.2 : Caractéristiques des DEI par commune bruxelloise

Tableau F.2.2.1 : Nombre de DEI par commune bruxelloise, genre et classe d'âge

Tableau F.2.2.2 : Nombre de DEI par commune bruxelloise, genre et niveau d'études

Tableau F.2.2.3 : Nombre de DEI par commune bruxelloise, genre et durée d'inactivité

Tableau F.2.2.4 : Nombre de DEI par commune bruxelloise, genre et nationalité

##### **3. Taux de chômage**

Tableau F.3.1 : Taux de chômage par commune et genre en Région bruxelloise

Tableau F.3.2 : Taux de chômage des jeunes (< 25 ans) par commune et genre en Région bruxelloise

##### **4. Emploi salarié**

Tableau F.4.1 : Evolution du nombre d'emplois salariés par commune bruxelloise et par région

Tableau F.4.3 : Emploi salarié par commune bruxelloise et par région selon le secteur d'activité

Tableau F.4.4 : Emploi salarié par commune bruxelloise et région selon le genre, le statut, le type d'activité et la taille d'établissement

##### **5. Etablissements**

Tableau F.5.1 : Evolution du nombre d'établissements par commune bruxelloise et par région

Tableau F.5.2 : Etablissements par commune bruxelloise et par région selon la taille d'établissement et le type d'activité

Tableau F.5.3 : Etablissements par commune bruxelloise et par région selon le secteur d'activité

##### **6. Emploi indépendant**

Tableau F.6.1 : Evolution des indépendants par commune bruxelloise et région

Tableau F.6.2 : Répartition des indépendants par commune bruxelloise et par région selon le genre et le secteur d'activité

# Glossaire

## A

**Aidant** : est assujettie en qualité d'aidant au statut social des indépendants toute personne qui assiste ou supplée un travailleur indépendant dans l'exercice de sa profession, sans être engagée envers lui par un contrat de travail.

## B

**BE** : belge

**Bureau international du Travail, BIT** : secrétariat permanent de l'Organisation internationale du Travail (OIT) qui met en œuvre les activités de l'OIT. Il s'occupe notamment d'harmoniser les concepts et définitions relatifs au travail et à l'emploi.

## C

**Chômeurs BIT** (définition du Bureau international du Travail, BIT ; utilisée dans les Enquêtes sur les Forces de Travail, EFT) : l'ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus qui sont

- sans travail au cours d'une période de référence (une semaine),
- disponibles pour travailler dans les 15 jours et
- à la recherche d'un emploi (c'est-à-dire, qui ont recherché activement un emploi au cours du mois précédant la période de référence ou qui en ont trouvé un qui débute dans moins de trois mois).

Que ces personnes soient inscrites ou non auprès d'un service public d'emploi ou qu'elles bénéficient ou non d'allocations ne fait pas de différence selon cette définition.

**Chômeurs complets indemnisés (CCI)** : personnes sans emploi bénéficiant d'allocations de chômage ou d'attente, et qui sont inscrites comme demandeur d'emploi à temps plein auprès d'un organisme régional d'emploi. Il est à noter que, depuis 2005, cette catégorie de demandeur d'emploi n'est plus utilisée au niveau des services régionaux de l'emploi.

**Conjoint aidant** : tout partenaire d'un travailleur indépendant (dans le cadre d'un mariage ou d'un contrat de cohabitation) qui assiste effectivement son partenaire travailleur indépendant (régulièrement ou au moins 90 jours par an) et qui ne bénéficie ni de revenus provenant d'une autre activité professionnelle ni de revenus de remplacement qui lui assureraient une couverture sociale à part entière. Ce statut de conjoint aidant est entré en vigueur le 1er janvier 2003.

## D

**DEDA** : demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations. Cette catégorie reprend tous les demandeurs d'emploi inoccupés pour lesquels l'ONEM informe ACTIRIS qu'ils ont obtenu une allocation de chômage. Elle intègre la catégorie des chômeurs complets indemnisés (CCI) précédemment utilisée dans les publications des organismes régionaux d'emploi et englobe également les demandeurs d'emploi ayant travaillé à temps partiel ainsi que les demandeurs d'emploi recevant des allocations de transition. Cette modification en termes de catégorisation des demandeurs d'emploi est survenue en 2006. A partir de 2006,

ACTIRIS ne publie plus de données sur les chômeurs complets indemnisés (CCI). Celles-ci sont produites par l'ONEM dans le cadre de sa statistique de paiement (stat-info).

**Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) :** personnes sans emploi rémunéré inscrites comme demandeur d'emploi auprès d'un service public d'emploi.

## E

**Ecart de genre :** cette notion, présentée dans le [fichier relatif aux taux d'activité, d'emploi et de chômage](#), reflète la différence entre la valeur affichée pour les hommes et celle affichée pour les femmes (par exemple, la différence entre le taux d'activité des hommes et le taux d'activité des femmes).

**Ecart par rapport au taux général :** cette notion, présentée dans le [fichier relatif aux taux d'activité, d'emploi et de chômage](#), reflète la différence entre la valeur affichée pour une partie de la population et la valeur affichée pour l'ensemble de la population correspondante (par exemple, la différence entre le taux d'activité des personnes peu qualifiées en âge de travailler à Bruxelles et le taux d'activité général de la population en âge de travailler à Bruxelles).

**Emploi intérieur :** l'ensemble des emplois situés sur un territoire (un pays, une région...) qu'ils soient ou non occupés par des résidents de ce territoire.

**Emploi intérieur bruxellois :** l'ensemble des emplois situés en Région de Bruxelles-Capitale qu'ils soient ou non occupés par des résidents de la Région bruxelloise. Cette notion d'emploi intérieur bruxellois est à distinguer de la notion de population active occupée bruxelloise qui, elle, donne l'occupation des Bruxellois mais indépendamment du lieu de travail.

**Emploi salarié :** travail qui repose sur la fourniture d'une prestation par une personne physique contre une rémunération, et ce, dans le cadre d'un lien de subordination avec un employeur. Les statistiques de l'Office national de la Sécurité sociale (ONSS) comptabilisent les emplois salariés non pas en termes de personnes, mais en termes de **postes de travail**, c'est-à-dire le nombre de travailleurs salariés occupés par chaque employeur à l'issue d'une période donnée. Les travailleurs qui, à la fin de cette période, sont occupés par plus d'un employeur, sont comptabilisés plusieurs fois, ce qui mène inévitablement à une surestimation du nombre de personnes occupées

**Enquête sur les Forces de Travail, EFT :** enquête socio-économique auprès des ménages âgés de 15 ans et plus en Belgique qui poursuit l'objectif premier de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes exhaustifs et distincts (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de décrire chacune de ces catégories. En Belgique, l'exécution de cette enquête incombe au Service public fédéral Economie, Direction générale Statistique et Information économique. Cette enquête fait partie des enquêtes par sondage sur la population active qui sont organisées au niveau de la CE et coordonnées par l'office statistique des Communautés européennes, Eurostat. Ces différentes enquêtes visent ainsi à collecter des informations qui soient comparables au niveau européen, en particulier en rapport avec le taux de chômage et le taux d'emploi (selon les définitions du Bureau international du Travail, BIT), et par ailleurs, à recueillir et à diffuser des données qui ne peuvent être obtenues d'autre manière (mobilité des salariés, motivations pour travailler à temps partiel, niveau d'études de la population...).

**Etablissement** (définition de l'Office national de Sécurité sociale, ONSS) :

*Jusqu'en 2002*, les statistiques décentralisées de l'ONSS recensent les établissements qui

occupent des travailleurs assujettis à la sécurité sociale. La notion d'établissement est identique à celle d'employeur si ce dernier exerce une seule activité dans un seul siège d'exploitation. Par contre, s'il possède au moins deux sièges d'exploitation et/ou exerce des activités différentes, chaque siège est considéré comme établissement et, pour un même siège à deux ou plusieurs activités, il y a autant d'établissements que d'activités distinctes. Toutefois, les différents sièges situés dans une même commune et ayant la même activité ne comptent que pour une seule unité statistique établissement.

*A partir de 2003*, ce sont les unités locales d'établissement qui sont désormais recensées, c'est-à-dire un lieu d'activité, géographiquement identifiable par une adresse, où s'exerce au moins une activité de l'entreprise. Par exemple, un siège d'exploitation, une unité de production, un atelier, une usine, un magasin, un point de vente, un bureau, une carrière...

## H

**Hab. :** habitants

## J

**Jeunes ayant quitté l'école :** cette notion présentée dans le [fichier relatif à la population active inoccupée](#) se rapporte aux demandeurs d'emploi bruxellois qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire et qui viennent s'inscrire, auprès d'ACTIRIS, comme jeune en période d'attente demandeur d'emploi durant la période juillet-octobre.

## N

**Niveau d'études :** le diplôme le plus élevé qu'une personne a obtenu et qui est reconnu par la Communauté française ou la Communauté flamande. Les personnes dites *peu qualifiées* ont au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur ou un diplôme qui n'est pas reconnu. Les personnes dites *moyennement qualifiées* ont un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur tandis que les personnes dites *hautement qualifiées* ont un diplôme de l'enseignement supérieur (universitaire ou non).

**NUE :** hors Union européenne

## P

**Population active :** population active occupée + population active inoccupée, soit l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans qui résident dans un territoire donné et qui travaillent dans ce territoire ou à l'extérieur de celui-ci ou qui sont sans emploi et à la recherche d'un emploi. La population active représente l'offre sur le marché du travail. Au sens du Bureau international du Travail (BIT), elle regroupe la population active occupée et les chômeurs (ces deux notions étant entendues selon les définitions du BIT).

**Population active occupée ou population ayant un emploi** (définition du Bureau international du Travail – BIT ; utilisée dans les Enquêtes sur les Forces de Travail - EFT) : l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans qui résident dans un territoire donné et qui ont effectué un travail en vue d'un salaire, d'un bénéfice ou d'un gain familial durant une certaine période de référence (une semaine). Par travail effectué, on entend un travail d'une durée d'une heure au moins.

**Population active occupée bruxelloise :** habitants de la Région bruxelloise qui travaillent, et ce, indépendamment du lieu de travail (en Région bruxelloise ou en dehors

de celle-ci). Cette notion de population active occupée bruxelloise est à distinguer de la notion d'emploi intérieur bruxellois qui, elle, donne l'ensemble des emplois situés en Région de Bruxelles-Capitale qu'ils soient ou non occupés par des résidents de la Région bruxelloise. La population active occupée tantôt comprend l'ensemble des habitants d'une région qui sont âgés de 15 à 64 ans et qui travaillent, tantôt se réfère aux habitants d'une région qui sont âgés de 15 ans et plus et qui travaillent.

**Population active inoccupée :** l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans résidant dans un territoire donné, qui sont sans travail, disponibles pour travailler et à la recherche d'un emploi. La population active inoccupée peut être évaluée par le biais de l'Enquête sur les Forces de Travail (voir [chômeurs BIT](#)) ou par le biais de données administratives (voir notamment [demandeurs d'emploi inoccupés](#)).

**Population en âge de travailler :** population âgée entre 15 et 64 ans.

## R

**RBC :** Région de Bruxelles-Capitale

## T

**Taux d'activité** = population active totale/population en âge de travailler.

Ce taux indique la volonté de la population à participer au marché du travail. Il peut être calculé pour l'ensemble de la population en âge de travailler ou pour une partie de celle-ci (par exemple, les jeunes, les femmes, les peu qualifiés...). Les taux d'activité présentés dans le [fichier correspondant](#) sont les taux harmonisés tels que définis par le Bureau international du Travail et calculés dans le cadre des Enquêtes sur les Forces de Travail.

**Taux de chômage** = population active inoccupée/population active totale.

Ce taux représente le degré de déséquilibre entre la demande et l'offre de travail. Il peut être calculé par le biais des Enquêtes sur les Forces de Travail et correspond alors au taux de chômage harmonisé tel que défini par le Bureau international du Travail (voir le [fichier relatif aux taux d'activité, d'emploi et de chômage](#)). Il peut également être calculé à partir de données administratives (voir le [fichier relatif à la population active inoccupée](#) et le [fichier présentant les caractéristiques des 19 communes bruxelloises](#)).

**Taux d'emploi** = population active occupée/population en âge de travailler.

Ce taux indique la participation effective de la population au marché du travail. Il peut être calculé pour l'ensemble de la population en âge de travailler ou pour une partie de celle-ci (par exemple, les jeunes, les femmes, les peu qualifiés...). Les taux d'emploi présentés dans le [fichier correspondant](#) sont les taux harmonisés tels que définis par le Bureau international du Travail et calculés dans le cadre des Enquêtes sur les Forces de Travail.

**Travailleurs** (définition du Bureau international du Travail – BIT ; Enquêtes sur les Forces de Travail - EFT) : voir [population active occupée](#)

**Travailleur indépendant :** toute personne physique qui exerce une activité professionnelle pour laquelle elle n'est pas engagée dans les liens d'un contrat de travail ou d'un statut. Les statistiques de l'Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs indépendants recensent toutes les personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants de par l'exercice d'une activité professionnelle en tant que travailleur indépendant ou aidant, et ce, aussi bien à titre principal que complémentaire. Est assujettie en qualité d'aidant toute personne qui assiste ou supplée un travailleur indépendant dans l'exercice de sa profession, sans être engagée envers lui par un contrat

de travail. Le statut de [conjoint aidant](#) est, par ailleurs, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003. L'activité de travailleur indépendant est dite complémentaire lorsqu'elle est exercée parallèlement à une autre activité professionnelle qui est dite principale et est habituellement exercée dans un lien de subordination.

## U

**UE** : Union européenne

## V

**v.a.** : valeur absolue

**Var.** : variation

# Sources utilisées

## A

**ACTIRIS** : Office régional bruxellois de l'Emploi, [www.actiris.be](http://www.actiris.be)

**ADG** : Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft, [www.dglive.be](http://www.dglive.be)

## B

**BCSS** : Banque Carrefour de la Sécurité sociale, [www.ksz-bcss.fgov.be](http://www.ksz-bcss.fgov.be)

**BNB** : Banque nationale de Belgique, [www.bnb.be](http://www.bnb.be)

## E

**EUROSTAT** : Office statistique de l'Union européenne, [www.epp.eurostat.ec.europa.eu](http://www.epp.eurostat.ec.europa.eu)

## F

**FOREM** : Office wallon de l'Emploi et de la Formation professionnelle, [www.leforem.be](http://www.leforem.be)

## I

**INASTI** : Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs indépendants, [www.inasti.be](http://www.inasti.be)

## O

**ONSS** : Office national de la Sécurité sociale, [www.onssrszls.fgov.be](http://www.onssrszls.fgov.be)

## S

**Steunpunt WSE** : Steunpunt Werk en Sociale Economie, [www.steunpuntwse.be](http://www.steunpuntwse.be)

**SPF Economie - DGSIE (EFT)** : Service public fédéral Economie - Direction générale Statistique et Information économique (Enquête sur les Forces de Travail), [www.economie.fgov.be](http://www.economie.fgov.be)

**SPF Economie - DGSIE (Service démographie)** : Service public fédéral Economie - Direction générale Statistique et Information économique (Service démographie), [www.economie.fgov.be](http://www.economie.fgov.be)

## V

**VDAB**: Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (Office flamand de l'Emploi et de la Formation professionnelle), [www.vdab.be](http://www.vdab.be)